



apec

Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte

Rapport de gestion 2017



Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Le comité de direction a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion de l'exercice 2017.

Conseil intercommunal

Bureau du conseil intercommunal

Président	Jean-Paul Besson
Vice-Président	Thierry Genoud
Scrutateurs	Monique Bersier
	Antoine Nicolas
Scrutateurs suppléants	Dario Sicuranza
	Stéphane Gabriel
Secrétaire	Dominique Gaiani

Commissions permanentes

Commission des finances	Commission de gestion
Laurence Pinel	Jean-Mario Gasparetto
Antonella Salamin	Marc-Olivier Lequint
Pierre Framorando	Jean-Claude Bays
Rasul Mawjee	Edgard Cretegny
Léo Sax	Michael Rohrer
Laurent Vukasovic	Philippe Menoud
Cédric Marzer	Frédéric Guenin

Séances du conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal a siégé à deux reprises en séance ordinaire.

Résumé des décisions

Séance du 4 mai 2017 à Genolier

Préavis no 9 relatif aux comptes de l'exercice 2016.

Le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. d'adopter les comptes de l'exercice 2016, soit :
 - a) le compte de fonctionnement
 - b) le bilan ;
2. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2016 ;

3. de décharger la commission de gestion de son mandat pour 2016.

Séance du 2 novembre 2017 à Vinzel

Préavis no 10 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer : l'ajout d'un brasseur pour le stockeur des boues, les travaux d'entretien lourds sur la centrifugeuse.

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 176'040.00 et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux.

Préavis no 11 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer la révision des deux décanteurs primaires, du digesteur no 1.

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 183'924.00 et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux.

Préavis no 12 relatif au budget de l'exercice 2018.

Le Conseil intercommunal accepte, à l'unanimité :

- le projet de budget de l'exercice 2018 tel que présenté par le comité de direction.

Comité de direction

Président	M. Yves Reymond, Gland
Vice-président	M. Gérard Gervaix, municipal, Begnins
Membres	Mme Joëlle Sala-Ramu, municipale, Dully
	M. Jürg Minder, municipal, Vinzel
	M. Bernard Gétaz, syndic, Coinsins
	M. Eric Chesaux, syndic, Longirod
	M. Yves Ravenel, syndic, Trélex
Secrétaire	M. Dominique Gaiani, Gland
Boursier	M. Michel Félix, Gland

En sus de diverses séances ponctuelles, le comité de direction s'est réuni à 12 reprises en 2017. Ses principales occupations furent les suivantes :

Régionalisation de la station d'épuration - Résumé des études techniques et financières - Situation au 31 décembre 2017.

Les partenaires (représentant un ensemble de trente communes) ont signé une convention au printemps 2016 dans laquelle est affirmé l'objectif commun de régionalisation de l'épuration. La protection de l'environnement et des eaux en particulier est au centre des préoccupations des partenaires qui en se regroupant visent à générer des économies d'échelle profitables aux habitants et entreprises.

Cette synthèse a pour objectif de résumer les études techniques et financières effectuées. Le chiffrage du projet a été effectué dans un scénario impliquant l'ensemble des partenaires,

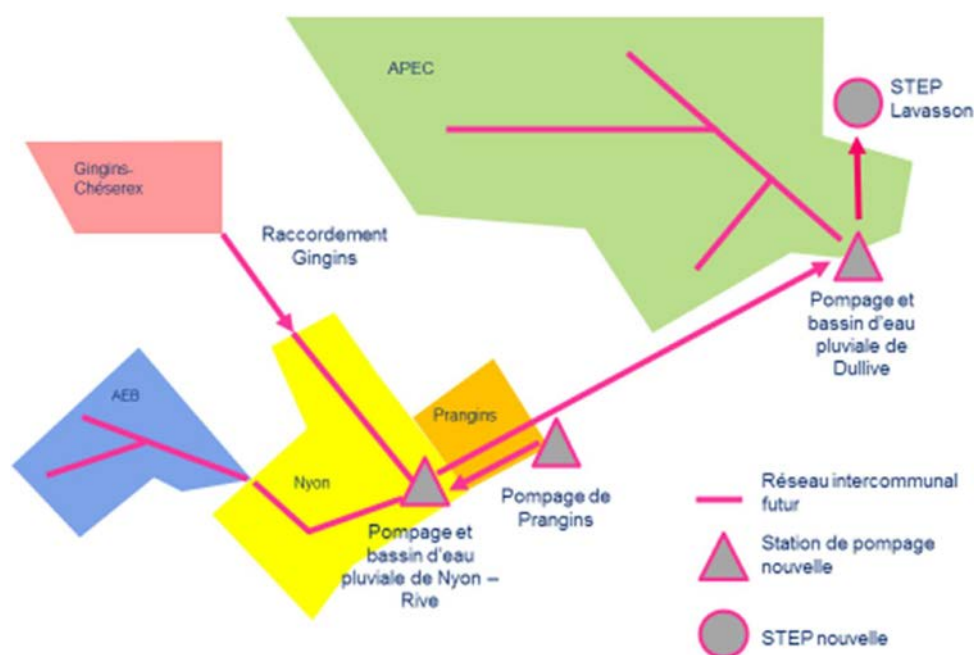
les 30 communes. La commune de Nyon a également fait étudier une variante à 2 pôles avec maintien de la STEP de l'Asse, pour une comparaison financière sur des bases identiques.

Travaux réalisés en 2017

Sur la base des études de faisabilité (2014-2016), l'objectif était d'affiner l'approche technique et financière afin de mieux préciser les conditions à réunir pour la régionalisation de l'épuration.

Pour la commodité, le site régional pour les bassins de l'Asse (AEB, Gingins - Chésereux, Nyon) et de l'APEC est appelé LAVASSON 45. Pour la localisation précise du site, les démarches d'étude doivent être encore poursuivies.

Le périmètre LAVASSON 45 se schématise ainsi :



Dans l'approche technique, le dimensionnement considéré a porté sur :

- La population actuelle et projetée en 2045 (93'400 habitants raccordés correspondant à 120'000 équivalents-habitants)
- Les charges polluatives effectives actuelles et projetées en 2045
- Les débits actuels et projetés en 2045

Le projet LAVASSON 45 concerne la construction d'une nouvelle STEP ainsi que les réseaux et stations de pompage nécessaires.

Le dimensionnement est basé sur les données suivantes :

- 2015 : 63'367 habitants raccordés (Nyon, AEB, Gingins-Chésereux, Prangins, APEC)
- 2045 : 93'400 habitants raccordés (Nyon, AEB, Gingins-Chésereux, Prangins, APEC)

Pour atteindre les objectifs de traitement des eaux usées jusqu'en 2045, les travaux sont les suivants :

- Construction d'une nouvelle STEP au lieu dit « Lavasson » pour 93'400 habitants
- Connexion et mise en place du grand réseau intercommunal

- Nouvelles stations de pompage (STAP) : Rive, Prangins, Dullive
- Démolition des STEP de l'Asse, Rive, Gingins-Chésereux, Prangins, APEC.

La synthèse financière part du principe d'une mise en service des nouveaux ouvrages en 2025 pour une première phase de 20 ans. Les coûts comprennent tous les investissements nécessaires mais également l'ensemble des frais d'exploitation et le maintien de la valeur après la fin de vie des ouvrages (Génie civil, électromécanique, réseaux, personnel).

Résultats

Ces études ont précisé les coûts d'investissement et d'exploitation de l'ordre de +/- 20 (avant-projet sommaire) pour l'option LAVASSON 45 (Nyon, AEB, Gingins-Chésereux, Prangins, APEC).

Ces données ont permis de procéder à la comparaison financière de l'investissement et des comptes de fonctionnement. Les coûts d'exploitation tiennent compte des possibilités de valorisation des énergies et des besoins en énergie (y compris dans les stations de pompage). La simulation des frais a été faite selon les recommandations de l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA, 2016) concernant les règles de comptabilisation harmonisées.

Coûts d'investissement et d'exploitation

	LAVASSON 45
Adaptation, construction et équipement STEP (2018-2025)	54'000'000.-
Construction et équipement réseaux et STAP (2018-2025)	24'100'000.-
Maintien de la valeur (2026-2045)	52'400'000.-
Foncier	700'000.-
Honoraires (15%, 2018-2045)	19'600'000.-
TOTAL Sortie de fonds CHF HT (investissement)	150'800'000.-
TOTAL Coûts d'exploitation (2018-2045) CHF HT	102'700'000.-
Habitants 2045	93'400
Sortie de fonds pour investissement par habitant	1'615.-
Coût d'exploitation par habitant	1'100.-

Investissement : 150 millions seront nécessaires pour le financement du projet jusqu'en 2045, dont 100 millions pour la construction et 50 millions pour le maintien de la valeur des ouvrages intercommunaux.

Exploitation : La moyenne pour un habitant est de 115.- CHF/hab./an pour ce scénario LAVASSON 45 (STEP des deux bassins versants) montre que le projet est économiquement justifiable (coût dans la moyenne des indicateurs suisse) avec une technologie à la pointe des exigences environnementales (traitement des micropolluants).

Par rapport aux normes en Suisse pour des STEP de taille équivalente (sans les réseaux intercommunaux), le projet de STEP régionale rentre dans les coûts moyens au niveau national.

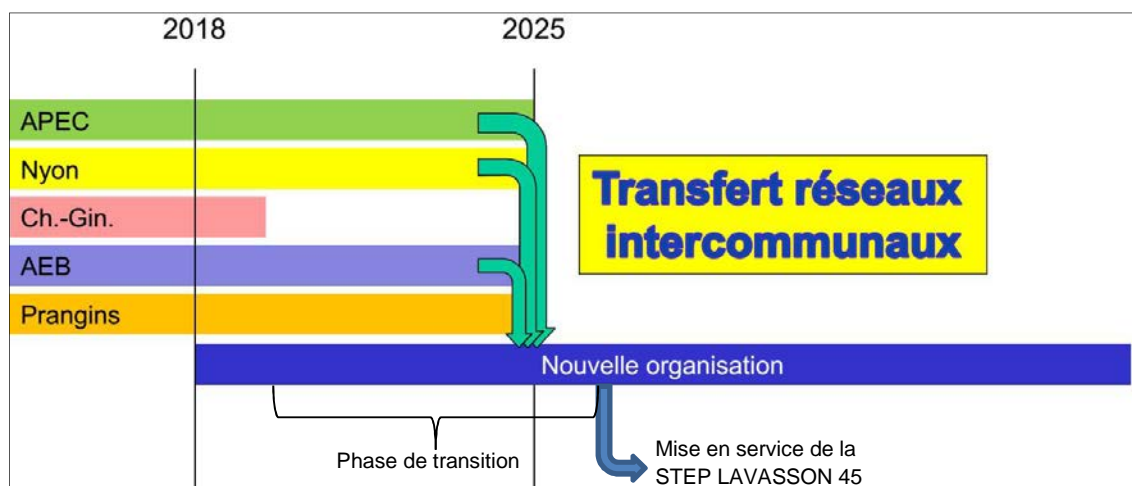
Subventions

Les subventions pour le projet régional à une seule STEP (LAVASSON 45) représentent 12% de l'investissement.

	STEP LAVASSON 45
Subventions fédérales	12'300'000.-
Subventions cantonales	6'000'000.-
TOTAL CHF HT	18'300'000.-
Habitants 2045	93'400
Subvention par habitant	195.-

Gouvernance et mise en œuvre du scénario « LAVASSON 45 »

La mise en œuvre de l'organisation d'une régionalisation éventuelle a fait l'objet de plusieurs variantes, dont la plus réaliste présentée schématiquement ci-dessous :



Durant la phase de transition de 2018-2025 (mise en service de la STEP régionale) :

- Chaque entité conserve la gestion et la maîtrise de ses équipements en investissant le montant nécessaire au bon fonctionnement et au respect des normes.
- Une nouvelle entité (association, SA, ...) devrait être créée dès mi-2019 dont les missions seraient les suivantes :
 - Organiser et gérer le projet pour une mise en service en 2025 (avant-projet, projet, réalisation, mise en service) ;
 - Gérer et coordonner tous les mandats d'étude simultanément (plan général d'évacuation des eaux intercommunal, plan d'affectation, surface d'assollement, étude d'impact sur l'environnement, coordination avec la RC1, phasage des démantèlements des STEP et construction des nouveaux équipements, etc.).

Pendant cette phase de transition, le choix de la gouvernance sera défini entre l'association de droit public ou la Société anonyme de droit privé – SA, par exemple. Ce choix devra permettre à chaque partie d'y trouver son compte et amener sa juste participation financière. En effet, les critères relevant sont non seulement les amortissements restants et les coûts de

démolition mais aussi la valorisation des terrains et les aspects fonciers. En balançant les plus-values et moins-values pour chaque partenaire, un équilibre devra être trouvé.

Au niveau des EPT, le besoin est estimé à 10 EPT pour l'exploitation de la future STEP. Les employés actuels seront replacés sachant que certains seront à la retraite d'ici 2025 (actuellement : Nyon a 6 EPT, APEC a 4 EPT et Prangins a 0.5 EPT).

Conclusion

Les études menées ont permis de chiffrer avec plus de précision le coût global au stade d'avant-projet sommaire (précision de +/- 20%) ainsi que d'obtenir une base de données techniques et financières indispensable pour la suite du projet d'une STEP régionale.

La STEP régionale LAVASSON 45 (bassin versant APEC + AEB, Gingins- Chésereux, Nyon, Prangins) est plus avantageuse financièrement pour tous les partenaires (investissement, exploitation, subvention). De plus, les éléments comparables du traitement (pompage-turbinage, micropolluants) ont un effet d'échelle significatif avec l'approche de régionalisation.

La sortie de fonds, prise sur le long terme, n'est pas un élément déterminant pour le projet de régionalisation. En effet, le passage au système régional permet de lisser l'investissement dans le temps, il n'y a pas de véritable saut (comptable) lors de la mise en service de la nouvelle STEP.

Le travail mené a mis également en évidence les possibilités de mobilisation de subventions et les possibilités d'optimiser la coordination du projet de STEP régionale avec le projet de RC1 (démarche génératrice d'économies d'échelle).

Néanmoins, à ce stade, les chiffres annoncés dans ce résumé sont valables avec une participation des 30 communes. Le Conseil communal de Nyon, dans sa séance du 11 décembre 2017, a autorisé *la municipalité de poursuivre le projet de régionalisation de l'épuration selon le scénario «LAVASSON 45 » permettant de répondre à la révision sur l'Ordonnance sur la protection des eaux (traitement des micropolluants).*

En conclusion, l'analyse financière dynamique qui a comparé les scénarii démontre l'avantage pour tous les partenaires, grandes communes, villages et associations intercommunales, du projet de régionalisation à une seule STEP. Ces économies se traduiront par un coût d'épuration maîtrisé pour les habitants et les entreprises, tout en intégrant les nouvelles exigences environnementales (traitement des micropolluants).

Durant l'automne, les partenaires travaillent à la préparation du volet d'implantation territoriale et à l'établissement du cadre de gouvernance du futur projet.

Intervention de la municipalité de Luins

A plusieurs reprises et notamment dans sa correspondance du 15 novembre 2017, la Municipalité de Luins a fait part des préoccupations de sa population par rapport aux informations actuellement disponibles, à savoir :

- le site de la nouvelle STEP projeté au Lavasson sur le territoire de la Commune de Gland ;
- le regroupement sur un seul site d'une STEP pouvant traiter les besoins de plus de 100'000 habitants (y compris Nyon et ses voisins) ;

Dite municipalité a proposé un certain nombre de sites à étudier et remis des documents de référence pour :

- la parcelle 119 sise sur la commune de Dully,
- les parcelles 1693, 1694 et 1695 ainsi que 1679, 1680 et 1681 sises sur la commune de Gland.
- la parcelle 341 sur la commune de Bursins.

Ces propositions feront l'objet d'une nouvelle étude dont le but sera de mettre en comparaison ces sites sur l'ensemble du périmètre « Lavasson ».

Réfection complète de la station de pompage de Bursinel, de la conduite de refoulement avec l'amélioration de l'accès.

La station de pompage située sur le territoire de Bursinel, propriété de l'APEC, était arrivée en fin de vie. En effet, ces dernières années des pannes de plus en plus fréquentes sont intervenues sur les pompes, occasionnant de nombreuses interventions et augmentant le risque de déversement au lac.

Cette station ne pouvant pas être mise hors service durant le laps de temps nécessaire à sa rénovation sans la mise en place d'un dispositif provisoire relativement lourd, avec la création d'une fosse de pompage provisoire, le CODIR a préféré entreprendre une rénovation complète de cet ouvrage par la construction d'une nouvelle station de pompage enterrée située à côté de l'existante.



Les travaux concernant le remplacement de l'ancienne station par la nouvelle d'une dimension de 4 m x 4.50 m et d'une profondeur 5.60 m sont terminés. Cet ouvrage a été mis en service en juillet 2017.



La nouvelle station de pompage comprend une cuve de réception des eaux usées et un local, dit sec, abritant les pompes, le tableau de commande et l'armoire électrique ceci conformément aux normes de sécurité du travail en vigueur.



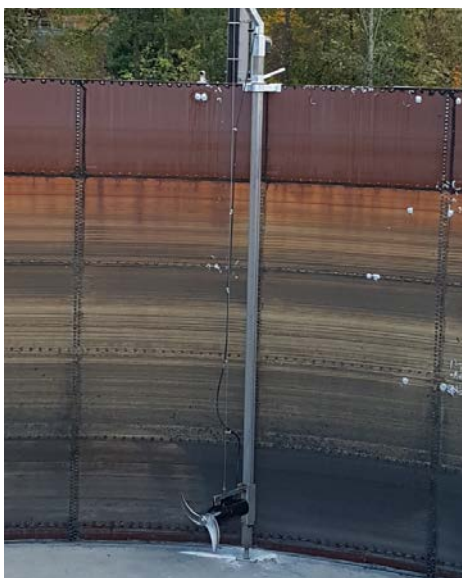
Cette réalisation dont le coût est estimé à CHF 712'800.- a fait l'objet du préavis no 7. Le décompte final n'est pas encore clos. Il sera communiqué dans le cadre d'un prochain conseil intercommunal.

Ajout d'un brasseur pour le stockeur des boues

Le stockeur des boues, bassin circulaire situé à l'arrière du bâtiment de déshydratation, sert de bassin-tampon entre la digestion et la déshydratation. Ce bassin est, depuis l'origine, équipé d'un seul brasseur afin de mettre en mouvement les boues en attente afin d'éviter une trop grande décantation.

Au vu de l'augmentation des boues à traiter ces dernières années, les volumes à disposition et les temps de digestion sont de plus en plus réduits.

Pour améliorer cette situation, le CODIR sollicitait, du conseil intercommunal, un crédit de CHF 48'600.- (préavis no 10) pour financer l'installation d'un deuxième brasseur qui serait placé à l'opposé de l'actuel afin d'offrir un meilleur brassage sur toute la hauteur du bassin, de remettre en circulation les matières déposées et d'éviter ainsi un encrassement de cette installation.



Cette installation est opérationnelle.

Problèmes d'odeurs

La STEP est équipée depuis juin 2012 d'une installation de séchage des boues et OTR (oxygénation thermique régénérative). Le séchage est effectué à basse température 50°C. La désodorisation installée a pour but de traiter l'air résiduel du séchage. En fin de cycle, l'air traité est évacué par une cheminée, dont la hauteur est de 15 mètres par rapport au sol, à une température de l'ordre de 50° C, pour créer un courant ascensionnel.

Ce procédé a fonctionné à satisfaction jusqu'au printemps 2017 soit pendant 5 ans. Malheureusement, des odeurs d'ammoniac ont été constatées ce printemps avec un pic à fin juin. Les fortes chaleurs ont eu pour effet d'atténuer l'efficacité de ce courant ascensionnel. Cependant, ces conditions météorologiques ne sauraient être la seule raison de ces effluves désagréables.

Cette situation a suscité des plaintes de la part des riverains. Le comité de direction a reçu le 30 août 2017 une délégation des propriétaires et des locataires afin de les informer sur les causes de ces mauvaises odeurs et les mesures qui seront prises en la matière.

Les causes

A Pentecôte 2016, la carte de communication contenant tous les réglages a dysfonctionné. Le système a été remis en fonction avec les paramètres d'origine et depuis l'APEC les optimise. Toutefois à chaque nouveau réglage pour y remédier, un temps de réaction qui se compte en semaines est nécessaire pour constater l'impact de la mesure prise.

Les mesures prises

Le procédé a été arrêté la première semaine de juillet pour effectuer un contrôle général des installations avec une adaptation de l'installation de désodorisation.

Ces émanations ont été analysées et les résultats ont démontré que les normes en la matière étaient respectées et qu'il n'existait aucun risque sanitaire.

L'installation a été remise en service en septembre avec un suivi et une optimisation des réglages. Une procédure de communication avec les riverains a été mise en place car il est important de connaître exactement à quel moment, à quelle fréquence et quelles odeurs sont ressenties dans les environs immédiats de la STEP.

A ce jour, nous avons enregistré 4 réclamations. Nos collaborateurs se sont rendus sur place et ils ont constaté qu'il est difficile de définir la provenance des odeurs. En effet, la plupart du temps il s'agissait d'odeurs de STEP (bassins, stockeur,...) et non du sécheur.

Néanmoins, une demande de crédit pour compléter cette installation sera portée à l'ordre du jour de l'une des séances du conseil intercommunal de 2018.

Ressources humaines

Personnel - situation au 31 décembre 2017

Meylan Alain	Chef d'exploitation
Blumenstein Alain	Collaborateur
Georges Chaumont	Collaborateur
Vuilliomonet Jean-Yves	Collaborateur

Le comité de direction remercie le personnel pour la qualité de ses prestations et de ses connaissances. Cet état d'esprit permet d'optimiser l'entretien de la station et de l'ensemble des installations sises dans le périmètre de l'association.

Quelques chiffres

Les faits suivants ont marqué l'année 2017 :

	2016	2017
Volume d'eau traitée soit débit moyen par jour	3'270'547 m3 8'960 m3	2'662'942 m3 7'296 m3
Déchets retenus par le microtamiseur et incinérés à TRIDEL par le train via la station de transfert de Gland Sotridec/Sadec	87.2 t.	108.5 t.

Sable, graviers (laveur de sable)	12 m ³	4m ³
Matières grasses (fosse à graisse)	16 t.	27 t.
Boues déshydratées évacuées en cimenterie ou incinération	2016	2017
Boues fraîches introduites dans le digesteur (moyenne par jour)	23'747 m ³ 65 m ³	23'433 m ³ 64 m ³
Boues déshydratées pour incinération (traitées jusqu'à 35%)	0 t.	136.7 t.
Boues séchées pour cimenterie (traitées jusqu'à 90%)	527 t.	390 t.
Gaz de digestion	2016	2017
Quantité totale de méthane (CH ₄) produit	459'905 m ³	468'371 m ³
Quantité utilisée par le groupe Chaleur-Force	459'877 m ³	468'159 m ³
Quantités brûlées par la torchère	28 m ³	212 m ³
Energie	2016	2017
Consommation d'énergie électrique totale	1'112'795 kWh	1'113'039 kWh
Consommation d'énergie du traitement biologique	524'009 kWh	545'284 kWh
Consommation de mazout	117'031 litres	135'607 litres
Pluviométrie	2016	2017
Pluviométrie enregistrée à la Step	1'231mm	944 mm

Rendement en %	Normes	Rendement total Step
Demande biochimique en oxygène (DBO5)	90%	96 %
Demande chimique en oxygène (DCO)	>85 %	90 %
Phosphore total (Ptot)	>95 %	94 %

Entretiens principaux des installations de la Step

Pré-épaississement

- Remplacement des brosses des vis d'épaississement.

Biologie

- Remplacement des pompes de Chlorure Ferrique (qui étaient âgées et au maximum de leur capacité) par des pompes plus grosses.
- Remplacement de l'isolation phonique des 2 surpresseurs des disques biologiques.
- Remplacement d'un surpresseur biologie finale (défectueux).

Déshydratation

- Remplacement de la sonde (défectueuse) de la fosse des retours.
- Petite révision de la pompe à boues déshydratées.

Sécheur (y-c désodorisation)

- Grande révision de la pompe à pellets du sécheur.
- Remplacement des manchettes caoutchouc des 2 ventilateurs du sécheur.
- Révision d'un rotor de réserve du broyeur du sécheur.
- Amélioration de la gestion sécheur-désodorisation.
- Amélioration de la ventilation du bâtiment du sécheur pour améliorer l'ambiance à l'intérieur du local.

Bâtiments

- Remplacement du carrelage qui se décollait à l'entrée du local des digesteurs.

Réseau intercommunal de nos collecteurs

- Un curage complet du secteur regroupant les communes de Begnins, Vich, Prangins et Duillier.
- Réfection complète de la station de pompage de Bursinel.

- Modification du regard 11A du réseau intercommunal situé dans le carrefour Avenue du Mont-Blanc RC 31, rue du Midi, route des Avouillons - Commune de Gland (préavis no 8).

Bilan des analyses

La DGE (La direction générale de l'environnement du canton) a procédé cette année à 12 analyses de contrôle. Les résultats et rendements obtenus respectaient les normes cantonales et fédérales.

Bilan annuel des boues et déchets

Traitement des boues

En 2017 nous avons livré une partie de nos boues (déshydratées) à Vidy le temps de remédier à nos problèmes d'odeurs provenant du sécheur, mais la plus grande partie a été séchée et livrée en cimenterie.

2017 : 390 tonnes de boues séchées + 136.7 tonnes de boues déshydratées

2016 : 527 tonnes de boues séchées

2015 : 450 tonnes de boues séchées

2014 : 372 tonnes de boues séchées + 9.6 tonnes de boues déshydratées

Traitement des déchets

Après une stagnation en 2016, nous observons de nouveau une forte augmentation de déchets retenus au micro-tamis et tamiseur fin, installé sur le circuit des boues.

2017 : 108.5 tonnes

2016 : 87.2 tonnes

2015 : 86.5 tonnes

2014 : 79.4 tonnes

En décembre 2016, nous avons remplacé la presse à déchets ce qui peut expliquer une partie de cette augmentation. La retenue des petits déchets dans le circuit des boues est également en augmentation grâce au tamiseur fin.

Bilan énergétique

Production électrique de la Step :

Après 5 années de nette augmentation de la production électrique, la courbe de progression se stabilise avec **1.2 %** de production de kWh **en plus** que l'année 2016.

2017 : 857'813 kWh **2016** : 847'351 kWh **2015** : 799'635 kWh **2014** : 696'707 kWh

kWh refoulés sur le réseau :

Nous avons moins refoulé d'électricité sur le réseau (**- 13'192 kWh**).

Achat électricité à la SEIC :

Tout en achetant moins d'électricité (- 23'410 kWh).

2017 : 296'958 kWh **2016 :** 320'368 kWh **2015 :** 277'548 kWh **2014 :** 406'833 kWh

Total kWh utilisés à la STEP :

La consommation totale est restée quasiment égale (+ 0.02 %).

2017 : 1'113'039 kWh **2016 :** 1'112'795 kWh **2015 :** 1'016'551 kWh **2014 :** 1'059'170 kWh

kWh utilisés pour la biologie :

La consommation électrique pour détruire la matière organique a légèrement augmenté (+ 4.1 %).

2017 : 545'284 kWh **2016 :** 524'009 kWh **2015 :** 529'785 kWh **2014 :** 623'393 kWh

Taux de couverture en électricité produite par la STEP (CCF) :

Se stabilise sous la barre des 80 % depuis 3 ans.

2017 : 77.1 % **2016 :** 76.1 % **2015 :** 78.7 % **2014 :** 65.9 %

Biogaz :

Légère augmentation de la production (+ 1.8 %) mais en rapport avec la quantité de boues épaissies envoyées en digestion presque égale à 2016.

2017 : 468'371 m3 **2016 :** 459'905 m3 **2015 :** 418'429 m3 **2014 :** 395'676 m3

Torchère :

La torchère ne fonctionne que rarement depuis que nous avons installé le deuxième Groupe-Chaleur-Force (CCF) en 2014.

2017 : 212 m3 **2016 :** 28 m3 **2015 :** 828 m3 **2014 :** 3'236 m3

Mazout :

Pour s'assurer une meilleure désodorisation du sécheur et épargner les riverains d'odeurs nauséabondes, nous avons augmenté la température de combustion de l'air vicié durant les périodes chaudes de 2017, la consommation de carburant s'en est ressentie avec une augmentation de (+ 15.9 %).

2017 : 135'607 lts **2016 :** 117'031 lts **2015 :** 116'888 lts **2014 :** 94'697 lts

Eaux :

La consommation a augmenté (+ 9.6%), notamment à cause des cycles de vidange de la tour de lavage du sécheur (désodorisation).

2017 : 24'282 m3 **2016 :** 22'152 m3 **2015 :** 20'438 m3 **2014 :** 24'460 m3

Chlorure Ferrique (FeCl₃) : (Produit pour éliminer les phosphates)

Augmentation de la consommation de **(+ 9.8 %)** en raison de la pollution entrante dans la STEP toujours plus élevée.

2017 : 427 tonnes **2016** : 389 tonnes **2015** : 374 tonnes **2014** : 359 tonnes

Floculant : (Produit aidant la séparation de la boue et de l'eau)

La consommation est identique à l'année précédente.

2017 : 7'589 kg **2016** : 7'590 kg **2015** : 8'259 kg

Informations générales

Visites de la STEP

11 classes d'école de Gland
4 classes d'école de Genolier (14 ans)
3 classes d'école de Rolle (9 à 11 ans)
1 visite de l'UAPE de Dully (5 à 10 ans)

Passeport-Vacances : Malheureusement, pour la deuxième année consécutive, la visite de la STEP a été supprimée par manque de participants.

Conclusions

Nous espérons avoir permis aux membres du Conseil intercommunal de prendre connaissance des préoccupations, des tâches incombant au comité de direction et au personnel de notre association.

Au chapitre des relations, l'esprit de collaboration, de confiance se perpétue entre le Conseil intercommunal et le Comité de direction. Il constitue le meilleur garant d'un travail positif pour le bien de la communauté.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le président :  Y. Reymond

Le secrétaire :  D. Gaiani



Gland, le 23 avril 2018.

